



Assemblée générale

Distr. générale
15 mars 2019
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 136 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019

Prévisions révisées concernant le budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 se rapportant au Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées se rapportant au Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne au titre des chapitres 27 (Aide humanitaire) et 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019 ([A/73/729](#)). À cette occasion, le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 15 mars 2019.

2. Dans sa résolution [2165 \(2014\)](#), le Conseil de sécurité a décidé de constituer, pour une durée de 180 jours, un mécanisme chargé de surveiller, avec l'assentiment des pays voisins de la République arabe syrienne concernés, le chargement dans les installations de l'ONU concernées de tous les envois de secours humanitaires des agences humanitaires des Nations Unies et de leurs partenaires d'exécution. Au paragraphe 3 de ladite résolution, le Conseil a décidé que le mécanisme surveillerait aussi toute inspection subséquente des envois par les autorités douanières des pays voisins concernés à certains postes frontière avec l'Iraq, la Jordanie et la Turquie, avec notification aux autorités syriennes confirmant le caractère humanitaire de ces envois. Le Conseil a par la suite prorogé le mandat du Mécanisme par ses résolutions [2191 \(2014\)](#), [2258 \(2015\)](#), [2332 \(2016\)](#), [2393 \(2017\)](#), et dernièrement, jusqu'au 10 janvier 2020, par sa résolution [2449 \(2018\)](#).

3. Les prévisions de dépenses révisées proposées concernent l'année civile 2019, et s'élèvent à un montant net de 3 018 500 dollars (montant brut : 3 288 700 dollars). Compte tenu du solde inutilisé par le Mécanisme sur les ressources qui lui étaient allouées pour 2018, d'un montant net de 225 900 dollars (montant brut : 227 700 dollars), le Secrétaire général sollicite dans son rapport des ressources supplémentaires s'élevant à 2 792 600 dollars nets (montant brut : 3 061 000 dollars)



au titre du chapitre 27 (Aide humanitaire) et du chapitre 36 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, ce montant devant être compensé par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel). En conséquence, les prévisions révisées pour l'exercice biennal 2018-2019 s'élèveraient au total à 6 542 600 dollars nets (montant brut : 7 151 000 dollars). Le Secrétaire général indique que les ressources nécessaires au Mécanisme pour la période couverte par le mandat en 2020, c'est-à-dire jusqu'au 10 janvier 2020, seront inscrites dans le projet de budget-programme pour 2020.

4. Le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, qu'à la suite de la prorogation du mandat par le Conseil de sécurité, le 13 décembre 2018, le Secrétaire général avait fait face aux besoins actuels en utilisant le solde inutilisé du Mécanisme, soit un montant de 225 900 dollars, et en débloquant un montant de 400 000 dollars en vertu de l'autorisation dont il dispose de contracter pendant l'exercice biennal 2018-2019 des engagements au titre des dépenses imprévues et extraordinaires à effectuer en cours d'exercice, comme prévu par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/264. Le Comité a également été informé que l'engagement de 400 000 dollars susmentionné serait repris une fois que l'Assemblée se serait prononcée au sujet du rapport du Secrétaire général. **Le Comité attend du Secrétaire général qu'il donne des explications détaillées à l'Assemblée générale, au moment où elle examinera le présent rapport, sur l'utilisation des engagements contractés au titre de son autorisation de contracter des engagements, sur la possibilité de revenir sur les engagements déjà contractés et sur les modalités de report des soldes inutilisés. Le Comité compte que des informations sur ces points seront incluses dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019.**

Exécution du mandat

5. Le Secrétaire général indique que les livraisons transfrontières d'aide humanitaire acheminée par l'ONU sont demeurées stables depuis l'adoption de la résolution 2165 (2014) du Conseil de sécurité et qu'entre juillet 2014 et le 31 décembre 2018, 916 lots d'aide humanitaire répartis dans 23 193 camions, dont 18 529 en provenance de Turquie, 4 595 de Jordanie et 69 d'Iraq, étaient entrés sur le territoire de la République arabe syrienne. Il indique également que les opérations transfrontières des Nations Unies au départ d'Iraq ont commencé le 7 mars 2018, tandis que les livraisons transfrontières en provenance de Jordanie ont été supprimées en juin 2018 et remplacées par une aide humanitaire fournie depuis l'intérieur de la République arabe syrienne dans le sud-ouest du pays après que le Gouvernement syrien eut repris le contrôle de cette région. Le Secrétaire général rapporte que le Mécanisme a réussi à inspecter tous les lots et vérifié qu'il s'agissait bien d'articles humanitaires, sans qu'aucun incident ou plainte ne soit à déplorer (A/73/729, par. 4). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le mandat du Mécanisme consistait à surveiller le chargement des lots de secours humanitaires envoyés par les organismes humanitaires des Nations Unies¹ et leurs partenaires d'exécution.

¹ Le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que les sept entités des Nations Unies ci-après envoyaient régulièrement des lots dans le cadre de cette procédure : le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Programme alimentaire mondial, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Organisation internationale pour les migrations, le Fonds des Nations Unies pour la population, l'Organisation mondiale de la Santé, et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

Indicateurs clefs de performance

6. S'agissant des informations relatives à la budgétisation axée sur les résultats figurant dans le tableau 1 du rapport du Secrétaire général, le Comité consultatif note qu'un certain nombre de réalisations escomptées et d'indicateurs de succès comportent des éléments qui ne relèvent pas directement du Mécanisme, comme par exemple l'augmentation du nombre d'organismes des Nations Unies et d'organismes partenaires qui acheminent de l'aide. **Le Comité réaffirme qu'à son avis les réalisations escomptées et indicateurs de succès devraient fidèlement refléter les résultats que les entités des Nations Unies pourraient raisonnablement obtenir et les activités pour lesquelles on pourrait leur demander des comptes (voir, par exemple, A/73/498, par. 58).**

Effectifs nécessaires

7. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, la dotation en effectifs proposée pour le Mécanisme pour 2019 comprendrait 31 postes de personnel temporaire (autre que pour les réunions) (1 D-1, 3 P-4, 5 P-3, 3 P-2, 3 administrateurs recrutés sur le plan national, 9 agents locaux et 7 Volontaires des Nations Unies), soit une diminution nette de 10 postes par rapport à 2018. Étant donné que les livraisons transfrontières depuis la Jordanie ont été interrompues, la dernière livraison via le poste frontière de Ramta ayant eu lieu le 25 juin 2018, le Secrétaire général propose de restructurer l'équipe du Mécanisme en Jordanie. Le tableau des effectifs proposé résulterait de la suppression progressive en janvier et février 2019 de : a) 9 postes à Amman (1 poste de chef d'équipe (P-5), 1 poste de spécialiste de la surveillance (P-4), 1 poste d'agent de sécurité (administrateur recruté sur le plan national), 1 fonctionnaire d'administration (adjoint de 1^{re} classe) et 3 chauffeurs (postes d'agent local) et 2 postes de Volontaire des Nations Unies) ; b) 1 poste de chargé de l'appui à la surveillance (administrateur recruté sur le plan national) à Gaziantep (Turquie). Sur les 31 postes restants, 21 seraient basés à Gaziantep, 8 à Dahuk (Iraq), 1 à New York et 1 à Amman. Le montant estimatif des traitements et des dépenses communes de personnel s'élève à 2 343 200 dollars. Le Comité consultatif a été informé, comme suite à ses questions, que les économies découlant de la suppression de ces 10 postes sont estimées à 694 000 dollars.

8. Ayant demandé des précisions concernant le chef d'équipe (P-5) à Amman, le Comité consultatif a été informé que le titulaire, un fonctionnaire recruté dans le cadre d'un engagement de durée déterminée à la classe P-4, avait occupé ce poste de rang supérieur (P-5) à compter du 1^{er} juillet 2015 jusqu'à la suppression du poste en décembre 2018. **Le Comité s'inquiète de l'affectation « temporaire » d'un fonctionnaire à un poste de rang supérieur pour une longue période et réitère que tous les postes actuellement vacants et ceux qui le seront devraient être pourvus rapidement et que les recrutements pour ce faire devraient être promptement achevés (voir, par exemple, A/73/498, par. 20).**

9. Concernant les effectifs nécessaires pour le bureau d'Amman, compte tenu de la cessation des livraisons transfrontières en provenance de Jordanie, le Comité consultatif a été informé, en réponse à ses questions, que le bureau avait déjà procédé à une réduction de huit postes, soit en les réaffectant, soit en ne remplaçant pas les titulaires à l'expiration de leur contrat. Il s'agissait des postes suivants : 1 chef d'équipe (P-5), 1 spécialiste de la surveillance (P-4), 1 administrateur recruté sur le plan national, 3 agents locaux et deux Volontaires des Nations Unies. S'agissant de l'unique poste de spécialiste de la surveillance (P-3) restant à Amman, le Comité a été informé que la personne titulaire serait chargée d'assurer une permanence pour veiller au maintien de la préparation et des capacités opérationnelles en Jordanie, de faire la liaison avec les autorités jordaniennes et les principales parties prenantes

régionales et de fournir un appui aux autres bureaux du Mécanisme en Iraq et en Turquie, selon les besoins. La personne titulaire serait installée dans les locaux du bureau régional du Bureau de la coordination des affaires humanitaires s'occupant de la crise syrienne. **Le Comité considère que le maintien d'une présence permanente à Amman n'est plus justifié. De l'avis du Comité, le personnel en poste dans les bureaux du Mécanisme en Iraq ou en Turquie, ou dans le bureau régional du Bureau de la coordination des affaires humanitaires qui s'occupe de la crise syrienne à Amman, pourrait fournir tout appui requis, si cela était nécessaire à ce stade. Le Comité recommande donc la suppression, au 30 juin 2019, du poste de spécialiste de la surveillance (P-3) à Amman. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.**

10. Le Comité consultatif a été informé qu'un taux de vacance de postes de 5 % avait été appliqué pour l'ensemble des postes existants soumis à recrutement international ou national et des postes de Volontaires des Nations Unies. Ayant demandé des précisions, il a été informé que le taux de vacance de postes effectif était de 12,2 % au 31 décembre 2018, et que le taux moyen pour 2018 s'établissait à 17,1 %. Le Comité a également appris que les taux de vacance de postes pour 2019 devraient être inférieurs en raison de la réduction des effectifs consécutive à la cessation des opérations transfrontières depuis la Jordanie, et en raison du début, en mars 2018, des opérations transfrontières depuis l'Iraq et du fait que tous les postes connexes devraient être pourvus. **Le Comité estime que l'explication susmentionnée aurait dû figurer dans le rapport du Secrétaire général et compte que ces éclaircissements seront présentés dans les prochains rapports, selon que de besoin.**

11. **Sous réserve des observations ci-dessus et de la recommandation qu'il a formulée au paragraphe 9, le Comité consultatif recommande d'approuver le tableau d'effectifs proposé.**

Autres ressources nécessaires

12. Le Comité consultatif a été informé que les autres ressources nécessaires entraient, pour l'essentiel, dans les catégories suivantes :

a) Frais généraux de fonctionnement (227 700 dollars) : il s'agit des dépenses engagées pour la location de locaux en Iraq et en Turquie (84 500 dollars) ; les communications, notamment les appels téléphoniques locaux et longue distance, les abonnements à des opérateurs de téléphonie par satellite et les services Internet (28 200 dollars) ; les pièces de rechange et les services d'entretien pour 10 véhicules (33 000 dollars) ; les services de distribution et d'élimination des déchets (18 000 dollars) ; les services d'entretien (18 500 dollars) ; les frais bancaires (1 000 dollars) ; l'aménagement, la rénovation et l'entretien (3 000 dollars) ; les frais de transport et les frais connexes pour le transport commercial du matériel acheté et l'expédition d'articles entre les bureaux du Mécanisme et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à Genève (17 500 dollars) ; l'assurance générale pour dix véhicules et pour l'immatriculation de trois véhicules en cours de transfert de la Jordanie à la Turquie (24 000 dollars) ;

b) Voyages (275 000 dollars) : il s'agit des dépenses engagées pour permettre au personnel de se rendre aux postes frontière de Bab el-Haoua, Bab el-Salam et Yaaroubiyé (179 800 dollars), de se déplacer entre les bureaux de Gaziantep et de Dahuk dans le cadre de tâches d'appui administratif et d'appui aux programmes, de se rendre à Amman pour assister à des réunions de coordination ainsi que pour permettre au Chef du Mécanisme de se rendre à New York, à Genève, en République arabe syrienne et au Liban (95 200 dollars) ;

c) Subventions et contributions (77 700 dollars) : il s'agit des contributions au titre du partage des frais pour les services de sécurité commune et l'exploitation de la salle radio du Département de la sûreté et de la sécurité (13 500 dollars) ; de l'appui aux missions à distance fourni par le Service des technologies géospatiales, de l'informatique et des télécommunications (42 700 dollars) et des dépenses d'appui du Programme des Nations Unies pour le développement au titre du recrutement et de l'administration du personnel recruté sur le plan national et d'autres procédures administratives (21 500 dollars).

13. Ayant demandé des précisions concernant la diminution des ressources demandées au titre des frais généraux de fonctionnement (41 000 dollars) par rapport aux dépenses de 2018, le Comité consultatif a été informé qu'elle s'expliquait principalement par la réduction des crédits demandés pour le bureau en Jordanie, et que le montant demandé couvrirait un mois de loyer et de services collectifs pour les bureaux, ainsi que le transport de véhicules et de matériel d'Amman à Gaziantep.

Voyages

14. Les ressources supplémentaires demandées au titre des voyages s'élèvent à 275 000 dollars, alors que les dépenses prévues pour 2018 s'élèvent à 299 200 dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les ressources demandées au titre des voyages comprenaient les ressources nécessaires pour que le Chef se rende deux fois à Amman pour appuyer et superviser le personnel. Il a également été informé, en réponse à ses questions, que 13,8 % seulement des voyages avaient été effectués dans le respect des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion en 2018. En outre, le Comité estime, d'après les informations qui lui ont été fournies, que le coût et la justification, y compris pour les réservations tardives, d'un certain nombre de voyages effectués en 2018 n'étaient pas clairs. Il s'agit par exemple : a) d'un voyage de 15 semaines d'un coût de 18 784 dollars ; b) d'un voyage de trois semaines d'un coût de 9 835 dollars ; c) d'un voyage de 7 semaines d'un coût de 6 213 dollars.

15. Le Comité consultatif rappelle qu'à plusieurs occasions, l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée par le fait que les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion étaient peu appliquées. Le Comité réaffirme qu'il faut redoubler d'efforts à cet égard, en particulier dans les domaines où les voyages peuvent être mieux planifiés (voir aussi A/73/779, par. 16).

16. Le Comité consultatif ayant recommandé de supprimer le poste restant à Amman (voir par. 9 ci-dessus), ce qui éviterait au Chef d'avoir à se déplacer à des fins de supervision de personnel, et compte tenu des observations susmentionnées concernant la gestion passée des ressources servant à financer les voyages, le Comité recommande une réduction de 13 750 dollars (soit 5 %) des ressources demandées au titre des voyages.

17. Sous réserve des observations ci-dessus et des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 9 et 16, le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles.

Conclusion

18. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre sont énoncées au paragraphe 21 du rapport du Secrétaire général.

19. Sous réserve des observations et recommandations formulées plus haut, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale :

a) approuve le montant des crédits qu'il est proposé d'allouer au Mécanisme de surveillance de l'aide humanitaire en République arabe syrienne pour 2019, soit 2 926 200 dollars en montant net (montant brut : 3 188 400 dollars) ;

b) ouvre un crédit supplémentaire d'un montant de 2 700 300 dollars (déduction faite des contributions du personnel) au titre du chapitre 27 (Aide humanitaire) du budget-programme de l'exercice biennal 2018-2019, ainsi qu'un crédit supplémentaire de 259 200 dollars au titre du chapitre 36 (Contributions du personnel), lequel sera compensé par l'inscription du même montant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel) pour l'exercice biennal 2018-2019.
